



Groupe de travail de la Formation Spécialisée du CSA-FA du 3 décembre 2024

COMPTE-RENDU

Paris, le 6 décembre 2024

L'UNSA était représentée par Jacques Delcey, Fabienne Durand, Olivier Pihou, Aurélien Poulot et François Roy.

Ce groupe de travail était réuni sous la présidence du sous-directeur adjoint à la gouvernance et au pilotage de la PAC, en présence du référent national des ISST (Inspecteur Santé et Sécurité au Travail). L'objectif de ce groupe de travail était de décliner le plan national de prévention des risques professionnels aux agents relevant du périmètre du CSA Forêt et Agriculture.

1. Situation et accompagnement des SEA - résumé du GT du CSA FA du 29-11

Pilotage des outils informatiques : Malgré la conception ancienne (2009) du progiciel ISIS et les difficultés multiples et récurrentes rencontrées par ses utilisateurs, l'ASP est parvenue à recueillir et traiter les anomalies cruciales pour permettre le paiement de l'essentiel des aides PAC (acompte 2024). Le nouvel outil qui remplacera ISIS est prévu à l'horizon 2029, en même temps que la prochaine programmation qui débutera après une phase de transition.

Périmètre du contrôle unique : Une circulaire du ministre du 4 novembre 2024 définit le cadre et le périmètre de ce dispositif centré sur la création de la mission interservices agricole (MISA), avec deux craintes : que les préfets aillent plus loin que ce que prévoit la circulaire et que la profession agricole s'immiscie dans les travaux de la MISA.

Les relations avec les Chambres d'Agriculture et les organisations syndicales agricoles sont tendues ; la circulaire prévoit des chartes départementales élaborées en concertation qui regrouperaient les bonnes pratiques en contrôle. La mise en œuvre est compliquée en raison des différents corps de contrôle et ministères concernés.

2. Formation des contrôleurs – Exemple du parcours qualifiant des agents DGAL

Le 8 octobre, à la mise en place de ce groupe de travail de la formation spécialisée du CSA forêt-Agriculture, dédié à l'application du plan national de prévention, un des points évoqués était la formation des contrôleurs. L'administration nous présente le processus de qualification mis en place par la DGAL. L'objectif est de s'appuyer sur cette démarche afin de mieux former nos contrôleurs.

Constats : un agent qualifié et formé à sa mission est un agent mieux armé pour faire face aux risques professionnels auxquels il peut être exposé. Pour un agent de contrôle, c'est primordial de se sentir pleinement en possession des compétences requises pour exercer sa mission en sécurité et ne pas risquer la critique du contrôlé. Le parcours qualifiant permet cette reconnaissance des qualifications.

La généralisation du parcours qualifiant pour les contrôleurs s'avère une mesure-clé en termes de prévention des risques professionnels.



Système qualité de la DGAL : Le parcours qualifiant se fait en plusieurs étapes et repose sur la traçabilité des compétences acquises.

A chaque poste/mission est attribuée une liste de qualifications fixées à partir de fiche de poste, fiche de fonction, répertoire des métiers. Un agent qui prend un poste est évalué par le N+1. Ce dernier pointe les compétences nécessaires pour exercer la mission, celles que possède déjà l'agent et celles qu'il lui reste à acquérir. Différents outils sont disponibles pour acquérir ces compétences : tutorat, échanges de pratiques, des réunions techniques, des réunions conjointes. Le tuteur est chargé de superviser et valider l'acquisition des compétences. Une fois validé, l'agent peut travailler en autonomie.

Le chef de service évalue le besoin de maintenir/acquérir certaines compétences dans son service. Le maintien de la qualification est assuré par différents outils : bilan annuel lors des entretiens professionnels, réunions d'échanges de pratiques, passage en comité de suivi d'expertise (COS) : c'est le cas des personnes ressources et experts nationaux de la DGAL.

A l'issue de cette présentation, se pose la question de comment l'appliquer au niveau national à tous nos contrôleurs.

Une première étape serait d'analyser l'offre de formation et d'impliquer l'INFOMA dans la conception d'un parcours de formation qualifiant. Dans un premier temps, elle est sollicitée pour fournir des fiches d'autoévaluation sur les compétences requises et les compétences mises en œuvre par un agent de contrôle.

Points de vigilance :

- avant d'envoyer un agent en contrôle, s'assurer de sa formation de base par un parcours qualifiant pour ne pas le mettre en difficulté et faire perdre du crédit à son service,
- le manque d'effectifs dans une petite équipe peut bloquer le parcours qualifiant par manque de temps et d'agents et en raison du volume à contrôler...d'où la nécessité de rendre ce parcours obligatoire pour dégager le temps utile à sa réalisation ; pour les agents déjà en poste, cela permet de faire un point.

L'UNSA intervient également sur les formations des agents MASAF affectés à l'ONF. Assermentation, armement, contrôles en DFCI ?

L'administration répond que le CA de l'INFOMA travaille sur le parcours qualifiant des forestiers.

L'UNSA s'interroge sur la manière de remotiver les agents de l'inventaire forestier à l'IGN – 55 agents répartis sur le territoire soit 11 agents par secteur et 5 secteurs au niveau national. Il faut impérativement prendre en compte l'investissement des tuteurs (primes, avancement) car le turn-over est grand.

3. Risques auxquels sont exposés les agents exerçant leurs missions en milieu forestier :

L'UNSA intervient sur 4 risques spécifiques et importants, notamment à l'ONF et à l'IGN.

Risques routiers et hors routiers (sur voie forestière) :

A l'ONF, un agent effectue 20 à 30.000 km par an. Sur une forêt domaniale compacte, il y a moins de risques, mais pour d'autres lieux les risques sont augmentés. La baisse des effectifs entraîne inévitablement une augmentation de ce risque car moins il y a d'agents par secteur, plus il y a de kilomètres à parcourir.

Il serait pertinent que chaque secteur évalue son niveau de risque et établisse un plan du risque terrain/routier en forêt. En montagne par exemple, il y a plus de risques en raison de la déclivité du terrain et des falaises et des conditions météorologiques (verglas, neige plus fréquents).

Les déplacements doivent être pris en compte dans la durée du temps de travail.

A l'IGN (inventaire forestier) : les agents travaillent principalement sur 3 à 7 départements – 20 à 50.000 km par an – parfois des pistes de montagnes. Ils sont formés à l'éco-conduite, conduite 4x4. Ces agents de terrain n'ont pas de bureau, ils ne font que du terrain et leur travail dépend largement des conditions météo (pluie, neige, orage, verglas, brouillard).

Une grande souplesse leur est laissée pour décider d'un éventuel droit de retrait. Il convient de distinguer le risque routier du risque terrain.

Risque travail isolé :

A l'ONF : les ouvriers sont rarement seuls, mais le technicien est seul sur son secteur.

A l'IGN : Certains agents sont seuls comme les vérificateurs écologues ou les chefs de division. Ils sont équipés d'un téléphone portable – outil de base tant pour la cartographie que comme moyen de contacter les secours - d'un GPS et d'une trousse de secours et formés aux premiers secours. Les agents indiquent les points de contrôles qu'ils vont relever. Des risques ponctuels peuvent survenir avec les chiens errants, les vaches, le gibier... Les incivilités augmentent fortement, (contexte agriculture/chasse, gestionnaire/ randonneurs), attisées par les annonces politiques relayées par les médias, ce qui entretient le discrédit jeté sur les fonctionnaires et ternit l'image du service public.

Risque exposition aux agents pathogènes :

A l'ONF : Un cahier des accidents en versions papier et numérique sur le site intranet-forêt est à disposition.

Les morsures de tique y sont plus ou moins bien répertoriées par les agents.

La maladie de Lyme est reconnue comme maladie professionnelle, les agents reçoivent régulièrement les informations depuis le début des années 2000.

A l'IGN : L'application CITIQUE est activée. Une nouvelle espèce de tique propage la **Fièvre Hémorragique de Crimée-Congo** : il faut sensibiliser les agents de terrain à ce nouveau risque.

Concernant l'**encéphalite de la tique**, un vaccin est disponible – le médecin de l'IGN propose le vaccin aux agents des secteurs à risque. **Il faut continuer à sensibiliser.**

La **leptospirose** se propage par des morsures et contact avec l'urine de ragondin, renard etc. principalement dans les zones humides, marécages, y compris en forêt. Le risque est sous-évalué. Très peu de diagnostic car pas d'étude. Les symptômes peuvent passer inaperçus, avec un risque à long-terme, 5 à 20 % des cas sont mortels. Un vaccin existe et pourrait être proposé aux agents exposés.

L'UNSA demande que les agents potentiellement exposés à ce risque – ceux qui travaillent en zones humides – soient systématiquement informés du risque et que la vaccination leur soit proposée. Pour information ce vaccin coûte entre 112 et 157 € selon le laboratoire.

Risques liés à l'armement :

Pour les tournées police dans certains secteurs, l'arme de service, la tenue et les galons sont indispensables pour réduire les agressions par un public de plus en plus réfractaire à l'autorité. Il est très important d'avoir des personnels bien formés et aptes à gérer des situations complexes.

L'UNSA insiste sur le port des tenues adéquates et le port d'insignes afin de donner de la visibilité et asseoir l'autorité et le poids juridique de l'agent de contrôle.